



## SECTION de la VENDÉE

SITE INTERNET: <http://www.fo-dgfip-sd.fr/085/>

PAGE FACEBOOK : <https://www.facebook.com/FODGFIP85>



## PLF 2023 « nouvelle saignée dans nos services »

La loi de finances pour 2023 prévoit 850 suppressions d'emplois pour la DGFIP.

Les directions départementales et régionales des finances publiques contribuent aux suppressions prévues par la loi de finances, ainsi qu'aux redéploiements destinés à améliorer la qualité de service de la DGFIP (**mais de qui se moque-t-on ?**).

Cette contribution est basée sur les gains de productivité !

La répartition des suppressions d'emplois et des redéploiements a été organisée autour d'une logique métier.

La méthode d'allocation généralisée des emplois du réseau des finances publiques (MAGERFiP) utilisée pour la dixième année a été adaptée pour tenir compte des gains de productivité importants identifiés en 2023 :

- achèvement de la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales et suppression de la contribution à l'audiovisuel public (environ 1 500 ETP)
- recours à l'intelligence artificielle dans le contrôle fiscal (100 ETP)
- autres gains diffus : fin du NRP, zéro cash, API management, GMBI, E-enregistrement, Foncier innovant...

→ Au global plus de 2 000 gains d'ETP ont été évalués pour 2023.

Parallèlement, il a été décidé de redéployer un peu moins de 900 emplois pour répondre aux besoins prioritaires définis par la DGFIP :

- accélérer la transformation numérique
- renforcer certains métiers comme la lutte contre la fraude
- l'accompagnement fiscal des entreprises
- le recouvrement des amendes,
- la publicité foncière
- soutenir des directions dans l'exercice de certaines missions fragiles comme le suivi des entreprises en difficultés
- la fiscalité directe locale,
- les dépôts de fonds trésor
- les domaines
- l'audit,
- le contrôle de gestion.

Parallèlement à la traduction des suppressions de la loi de finances, des emplois sont aussi redéployés :

- vers les DNS et la Centrale principalement au titre de la transformation numérique et du renforcement du pilotage des transformations
- entre les directions pour accompagner les relocalisations des services dans les territoires et les transferts d'activité

Les mouvements liés à la mise en place des services relocalisés, qui permettent d'engager la création de 17 services supplémentaires, portent sur un total de 618 emplois.

- Au sein des directions territoriales pour répondre aux axes prioritaires définis par la DGFIP (accélérer la transformation numérique, soutenir les missions fragiles, optimiser le recouvrement des amendes, réduire le délai de publication du fichier immobilier, renforcer les métiers de la sphère publique locale...).

+++++

Les années précédentes, toutes les catégories d'emplois ont été appelées à contribuer à l'effort de suppression.

L'évolution des métiers justifie également la poursuite du repyramidage des emplois au profit de la catégorie A (**ben voyons !?**).

Des créations d'emplois de catégorie A sont ainsi effectuées. Dans le réseau territorial ce sont ainsi 68 emplois de catégorie A qui sont créés. C'est la première fois que le réseau territorial enregistre un solde positif d'emplois de catégorie A.

**Les catégories B et C contribuent quant à elles à l'effort de suppression (la DGFIP va vraiment finir par ressembler à une « armée mexicaine »...)** !

→ 25 emplois seront créés en Vendée pour mettre en place ce nouveau service

Service relocalisé	A+	A	B	C	TOTAL
Fontenay Le Comte	1	2	13	9	25

→ Situation globale des effectifs en Vendée après l'exercice « emplois » 2023

Direction	A+	A	B	C	TOTAL
85-Vendée	-1	2	11	2	14

SOLDE

Emplois à prélever dans nos services	A+	A	B	C	TOTAL
	-2	0	-2	-7	-11

→ **ces 11 emplois devront donc être prélevés dans nos services !!!**

Comme les années précédentes, les directeurs répartissent librement les suppressions d'emplois.

Nous aurons le détail des services impactés en Vendée en début d'année lors du 1er CSAL (ex. CTL).

**DÉFENDRE**  
**NOS MISSIONS**  
**C'EST NOUS DÉFENDRE**

